

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 689

Artikel: Concession : la SSR face à 36 radios locales
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025002>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VOTATION GENEVOISE

Manipulation radicale

Communiquer à gros traits, sur une affiche, les raisons de voter «oui» ou «non» à un ou plusieurs projets souvent complexes n'est pas chose aisée. Cela donne parfois des slogans prud'hommesques qui prêtent à sourire. Ainsi ce «Halte à 50 ans d'immobilisme!» qu'on a vu naguère sur les murs de Genève.

Plus rarement, on tombe dans le contresens. En 1975, au plus profond de son déclin, le parti radical genevois invitait à voter «non» au budget cantonal avec cet argument au parfum nihiliste: son refus mettrait en péril le fonctionnement de l'Etat. Il voulait s'opposer au référendum lancé contre le budget adopté par le Grand Conseil, donc voter «oui» bien sûr, et cela fut rectifié.

Le même parti commet aujourd'hui une affiche qui figurera à n'en pas douter dans une anthologie de la malhonnêteté politique, de la manipulation de l'opinion.

Le peuple genevois vote cette fin de semaine sur deux projets de loi sur les démolitions, transformations et rénovations d'immeubles. Le premier constitue une loi générale sur laquelle tout le monde ou presque est d'accord. Le second institue deux mesures complémentaires: la qualité pour recourir des associations de locataires et de protection du patrimoine en matière de démolitions, transformations et rénovations; la possibilité pour l'Etat de se substituer au propriétaire défaillant (mais aux frais de celui-ci, évidemment) qui n'exécuterait pas les travaux d'entretien et de rénovation auxquels il pourra être tenu en vertu de la première loi.

Ceux qui veulent le tout votent deux fois «oui», et ceux qui refusent les mesures complémentaires votent «oui - non».

Sur l'affiche radicale, cela donne:

— Rénovations: oui.

— Démolitions: non.

Et on dissentera gravement sur l'abstentionnisme et le discrédit dont souffrent les partis...

CONCESSION

La SSR face à 36 radios locales

36 heureux élus, choisis parmi 189 postulants: si le Conseil fédéral a pris de vitesse lundi tous les spécialistes des médias en révélant son choix sans plus tarder, il n'a pas rassuré les amateurs de «nouvelles» formes de communication, tant ses critères de décision demeurent flous, discutables, pour tout dire arbitraires. Comment Léon Schlumof expliquera-t-il sérieusement, par exemple, qu'il ne conforte pas la «position dominante» de l'éditeur de «24 Heures», de la «TLM», du «Sillon Romand», entre autres, en lui accordant au surplus une concession de radio locale? La fleur faite

à la gauche lausannoise à travers le feu vert à Radio ARTED ne change rien à l'affaire! Pour ne pas parler de l'imbroglio tessinois, ni de La Chaux-de-Fonds...

Le plus préoccupant, à ce stade des opérations, c'est que ces décisions ne sont susceptibles d'aucun recours, si ce n'est éventuellement à Strasbourg (sans grande chance d'aboutir, puisqu'il s'agit d'essais et globalement, somme toute, d'une «libéralisation» des ondes): la procédure fédérale précise bien à son article 99, lettre d, que «le recours n'est pas recevable contre l'octroi ou le refus de concessions auxquelles la législation fédérale ne confère pas un droit, les décisions qui simultanément octroient ou refusent le droit d'exproprier et l'autorisation ou le refus de transférer ces concessions».

Comment réagira la SSR? Jusqu'ici, le silence fait office de prise de position. Leo Schürmann se contentera-t-il d'une monnaie d'échange, à savoir l'autorisation qui lui est faite de lancer, en Suisse alémanique aussi, un troisième programme? En tout état de cause, il faut admettre que si lundi dernier on parlait beaucoup d'une «radio à inventer» sur le plan local, le défi n'est pas moins crucial pour la SSR: elle devra, elle, se faire à une concurrence attendue depuis des années, mais qui pourrait révéler au grand jour tant son manque d'implantation régionale, que le contenu pour le moins vague de sa mission de «service public».

Le Conseil fédéral semble moins sensible à cet aspect-là de la redistribution des cartes, manifestement plus intéressé à ouvrir les vannes aux promoteurs privés qu'à donner la garantie à la SSR qu'elle ne deviendra pas, à plus ou moins long terme, dans le nouveau rapport des forces, «la voix de son maître».

Il reste que la nouvelle donne des ondes est fixée pour plusieurs années et que finalement les auditeurs auront le dernier mot.

PS. Toute la presse suisse a relevé que le grand perdant de cette première distribution de concessions était l'éditeur de «La Suisse». Et si J.-Cl. Nicole trouvait sa revanche dans quelques jours avec Tel-Sat?

EN BREF

Combien de spectateurs non zurichois du spectacle «Aïda», monumentalement présenté au Vélodrome couvert d'Oerlikon, ont trouvé déplacées les recommandations de vote émises dans une circulaire jointe au programme et diffusées par haut-parleur après l'entracte? Un faux pas, diront certains; mais les édiles zurichois, forts de leur majorité bourgeoise absolue, ne veulent pas manquer une occasion de manifester leur volonté et d'inciter le bon peuple à les soutenir lors d'un prochain scrutin relatif à l'opéra zurichois. Dommage, parce que le spectacle valait le déplacement.